

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 23 DECEMBRE 2008

Le Conseil de la Communauté de Communes du Civraisien s'est réuni le 23 décembre 2008, salle de conférence de l'ESEC sous la présidence de Monsieur Jean-Olivier GEOFFROY.

## I. Voirie 2009

Le coût prévisionnel des travaux est de 175 000 € HT, honoraires compris.

Suite au retrait de la D.D.E., le Cabinet Touchard est retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération pour un montant de 5 % du coût HT des travaux.

## II. Modifications tarifs

### ▪ Gîte familial de Blanzay, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010

Juillet – Août, la semaine	1 080 €
Basse saison, la semaine	720 €
Week-end	320 € + 100 € par jour supplémentaire

### ▪ Village de chalets, à compter de janvier 2009

Juillet – Août, la semaine	300 €
Week-end	90 €

Les autres tarifs sont sans changement.

### ▪ Ordures ménagères

Pour l'année 2009, les nouveaux tarifs de la redevance sont :

- 1 ramassage par semaine : 144,32 € TTC par foyer et par an
- 2 ramassages par semaine : 180,40 € TTC par foyer et par an

La tarification des déchets issus des activités professionnelles a aussi été revue, pour garantir une meilleure proportionnalité entre le volume déposé à la collecte et le coût facturé.

La contribution à verser au SIMER se monte à 589 515,05 € HT.

### ▪ Aire d'accueil des Gens du Voyage

- Retenues pour dégradations

Il a été établi une liste avec le coût du remplacement des petits matériels et des menues réparations, à retenir en priorité sur la caution.

- Règlement intérieur

Il sera complété car la durée des séjours est limitée à 4 mois. Il est nécessaire de prévoir la possibilité d'octroyer des dérogations à l'article 4.1, en cas de maladie ou de scolarité.

### **III. Personnel**

Le Compte Epargne Temps et la journée de la solidarité : les dispositions pratiques adoptées à la réunion précédentes sont validées sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire.

### **IV. Location MIFE**

Le 1<sup>er</sup> étage, ex local de l'ANPE, sera loué 150 € par mois plus les charges pour une durée de 3 ans. Le preneur aménagera l'intérieur en fonction des besoins.

### **V. Cession cabanes du Jardin des Faisans**

L'exploitation du Parc des Faisans ayant cessé, les cabanes seront vendues au prix de 50 € pièce plus l'enlèvement à la charge de l'acquéreur.

### **VI. Subventions**

Il a été attribué 300 € à la Truite Civraisienne pour son école de pêche et 340 € au Tennis de Table de Civray.

Une cotisation de 150 € sera versée au Comité Départemental du Tourisme.

Une subvention de 49 566 € sera versée au groupe de petite enfance "Les Fripounets" pour le fonctionnement 2009, conformément à la convention signée entre le Communauté de Communes et l'association. Elle bénéficie de l'aide des contrats CAF et MSA.

### **VII. Divers**

#### **▪ Entretien Centre Henri Laborit**

La durée d'entretien passe à 6 heures par semaine, un poste d'agent technique contractuel sera complété ou créé, ou il sera fait appel à un prestataire de service.

#### **▪ Gare de St Saviol**

Monsieur le Maire de St Saviol fait état du projet de fermeture de la gare S.N.C.F. début 2009. Cette gare dessert l'ensemble du Civraisien. Il est demandé à la Communauté de Communes de piloter le projet pour acheter le bâtiment et de le réaménager pour maintenir un service public.

La Commission Economique est chargée de réaliser une étude pour définir ce projet.

### **VIII. Etude de la délibération de Civray du 8 décembre 2008**

La délibération du Conseil Municipal de Civray concernant les compétences de la Communauté de Communes et la représentation des communes au sein du Conseil Communautaire est présentée comme la suite du vote, concernant le projet piscine couverte.

Le président rappela les diverses études, les différentes hypothèses examinées, soulignant, à la veille d'une grande crise économique et sociale, les conséquences financières d'un tel projet.

Puis l'assemblée a examiné point par point la délibération du Conseil Municipal de Civray, le Président faisant plusieurs propositions qui seront discutées en commissions.